



Morsures à répétition en crèche

Par **tapiono**, le **23/02/2023** à **13:37**

Bonjour,

Mon fils est à la crèche et est victime d'un "mordeur". Il n'est pas le seul et la menace pèse chaque jour.

Évidemment, on a dialogué avec la responsable de la crèche ainsi que la coordinatrice du secteur.

Je voulais savoir quels sont les recours possibles après 6 mois dans cette situation.

Par **yapasdequoi**, le **23/02/2023** à **18:05**

Bonjour,

Il faut signaler ces agressions à l'ARS et aux services sociaux. La crèche peut perdre son agrément.